CAPA HORS CLASSE 2019

Le 11juin 2019 a eu lieu la CAPA HORS CLASSE. Nous avions 230 promouvables et 17% de promotion possible soit 40 collègues qui pouvaient accéder à ce grade.

Pour être promouvable il faut être dans le 9ème échelon et avoir une ancienneté dans cet échelon d’au moins 2 ans. Tous les 11ème échelon hormis 2 collègues (qui avait un avis à consolider de la rectrice) sont promus puis les 10ème échelon avec plus de 2 ans d’ancienneté sont promus.

Le PPCR prévoit que les tous les agents doivent pouvoir accéder à 2 grades différents. Cette promotion 2019 confirme cette directive, soutenue par le SNEP, qui favorise davantage les échelons les plus élevés et les collègues les plus anciens, au détriment d’un speudo mérite

L’accès à la hors classe s’appuie sur un classement des collègues promouvables.

Ce classement se fait selon un barème avec des points obtenus par l’ancienneté et par l’avis de la rectrice. Vous pouvez retrouver ces barèmes sur notre site académique du SNEP.

Pour l’ancienneté, les points sont calculés sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019. Dans les documents que nous avons eu, apparait désormais pour les nouveaux promouvables que l’avis rectrice. Pour les collègues promouvables en 2018, non promus, nous avions les avis IPR et Chef d’établissement et nous pouvions relever des incohérences, désormais c’est impossible.

Il faut savoir que les avis donnés sont pérennes. Ils ne peuvent plus changer que ce soit pour les avis de la rectrice ou pour celui des IPR ou des chefs d’établissement. Un chef d’établissement ne peut pas changer son ancien avis sauf s’il souhaite dégrader cet avis.

Il est difficile avec ce système d’avis pérennes de ne pas ressentir une certaine injustice, une non reconnaissance du travail, de l’engagement d’un collègue dans l’évolution d’une carrière.

Il nous semble qu’aucune structure actuelle ne fonctionne avec une telle modalité d’évaluation de son personnel. Car cela compromet sérieusement la recherche d’efficience pour tous ceux qui travaillent au sein de cette dernière. Sans possibilité de perspective d’évolution, il y plus moins d’intérêt à s’impliquer.

Nous avons demandé aux membres de la CAPA de donner leur point de vue sur ces avis pérennes. Les chefs d’établissement se sont exprimés, ils ont reconnu qu’ils ne savaient pas pour beaucoup d’entre eux que leur avis étaient pérennes et ils étaient d’accord avec notre constat; l’administration a pris note de nos remarques qui se justifiaient selon elle et devrait faire remonter nos doléances, le corps d’inspection avec un représentant n’a pas donné d’avis.